

Suède

Pas de consensus face à la crise

*Annie JOLIVET, Timothée MANTZ **

La Suède est confrontée à la crise économique la plus profonde depuis celle du début des années 1990. L'économie suédoise est entrée en récession au 3^e trimestre 2008. La consommation des ménages a baissé pour la première fois depuis 2001, et la production industrielle a diminué de plus de 20 % entre novembre 2008 et janvier 2009. La récession sera fortement marquée en 2009, avec une chute prévue de 5,2 % du PIB ¹, la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les annonces de licenciement se sont multipliées à partir de l'automne 2008 ². Dès octobre, le rythme de 10 000 licenciements par mois est atteint, chiffre jamais vu depuis la crise du début des années 1990. D'une publication annuelle, le service public de l'emploi (Arbetsförmedlingen) est passé à une publication trimestrielle et désormais mensuelle. Le chômage a augmenté plus rapidement que prévu. Le taux de chômage atteint 8 % de la population active dès février 2009, contre 5,7 % en août 2008. L'augmentation est particuliè-

rement forte pour les 18-24 ans. En juillet 2009, le taux de chômage s'établit à 9,2 %, et à 27,8 % pour les 18-24 ans.

Le secteur automobile, qui emploie 140 000 salariés directs, a été fortement touché par la chute de la demande mondiale. Sa production est en effet exportée à 90 %. En novembre 2008, le nombre d'immatriculations a baissé de 36,4 % pour les véhicules neufs et de 26,6 % pour les utilitaires (selon Bil Sweden, association des constructeurs automobiles). Par contrecoup, les municipalités commencent à être touchées en raison de la diminution de leurs ressources fiscales. Sont ainsi menacés les emplois municipaux, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

A l'automne 2009, la récession semble prendre fin. En septembre, le taux de chômage est retombé à 8 %, et les annonces de licenciement ont diminué pour la première fois par rapport à l'année précédente. Cependant la situation des exportations reste très mauvaise : elles devraient reculer de 12,5 % en 2009. Or

* Elève directeur d'hôpital.

1. Ces prévisions sont celles utilisées pour établir le projet de loi de finances en discussion au Parlement à l'automne 2009. Depuis 1993, le PIB n'a décliné qu'en 1977, 1981 et 1991-1993.
2. En mai 2009, un rapport du service public de l'emploi modère cependant l'impact de ces annonces sur le chômage, puisqu'elles ne se traduisent que pour moitié en licenciements effectifs (Arbetsförmedlingen, 2009).

Tableau 1. Données de cadrage 2006-2012

%	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de croissance	4,2	2,6	-0,2	-5,2	0,6	3,1	3,8
Taux de chômage (au sens du BIT)	7,1	6,1	6,2	8,8	11,4	11,6	10,9
Evolution de l'emploi (15-74 ans)	2,0	2,5	1,2	-2,6	-3,5	-0,5	0,9
Solde public (% du PIB)	2,2	3,5	+2,5	-2,2	-3,4	-2,1	-1,1
Taux d'inflation	1,4	2,2	3,4	-0,4	0,4	0,8	1,8

Sources : Projet de loi de finances pour 2010 (Regeringens, 2009) et OECD (2008).

la Suède est un pays fortement exportateur, et les exportations contribuent habituellement pour moitié à la croissance économique. Les prévisions concernant le chômage restent donc très pessimistes : en 2010 et 2011, le taux de chômage pourrait atteindre le même pic qu'en 1996 et 1997 (tableau 1).

La politique du gouvernement soumise à de fortes critiques

La Banque centrale suédoise (Riksbank) a réagi très rapidement au ralentissement de la croissance puis à la récession en baissant très fortement son taux directeur : celui-ci est à 4,75 % en septembre 2008, 2 % en janvier 2009, 1 % en février et 0,25 % en septembre 2009. Ce taux devrait rester inchangé jusqu'à l'automne 2010. Compte tenu de l'ampleur de la récession, la politique budgétaire prend désormais le relais (Regeringens, 2009).

En septembre 2008, le projet de budget pour 2009 tablait sur une croissance du PIB de 1,3 %. Face au creusement de la récession et afin de stimuler l'économie, le gouvernement a présenté un premier paquet de mesures fiscales, les « Mesures pour les emplois et l'ajustement »

(*Åtgärder för jobb och omställning*) voté en janvier 2009. Ce paquet a été complété par de nouvelles dispositions dans le projet de budget de printemps. D'autres encore sont proposées dans le cadre du projet de budget pour 2010.

Des mesures d'abord assez peu conjoncturelles

Dans le budget pour 2009, les principales mesures correspondent à la poursuite des allègements fiscaux :

- pour inciter à travailler, l'impôt sur le revenu est réduit. Cette mesure vise 97 % des salariés à temps plein, leur permettant de bénéficier d'une baisse de l'impôt de 1 000 couronnes suédoises¹ par mois ;

- pour soutenir les entreprises, le taux de l'impôt sur les sociétés passe de 28 à 26 %, et les cotisations sociales sont réduites d'un point. S'y ajoutent des mesures de simplification administrative.

Face à la récession qui commence à produire ses effets à l'automne, et malgré les sollicitations des partenaires sociaux du secteur automobile, le gouvernement refuse de réactiver le dispositif de chômage partiel, supprimé en 1995 par le précédent gouvernement conservateur. Durant la crise économique du début des

1. Au 28 octobre 2009, 1 000 SEK représentent 96,63 €. Diviser par dix les sommes indiquées en couronnes suédoises pour avoir une estimation en euros.

SUEDE

années 1990, le chômage partiel s'était très fortement développé. En 1992, pic de la récession, 58 000 salariés en bénéficiaient, soit près de la moitié des salariés du secteur manufacturier (Lovén, 2009b). Les indemnités étaient financées par des sommes versées par les entreprises sur un fonds spécifique. Ce fonds a été supprimé¹ par le gouvernement de l'époque, l'objectif affiché étant de réduire les déficits publics. Cette décision unilatérale avait suscité une forte opposition des partenaires sociaux.

Le gouvernement se refuse tout d'abord à prendre des mesures de soutien de l'activité, et en particulier à mettre en place un plan de sauvegarde de l'industrie automobile. En décembre 2008, la ministre de l'Industrie, Maud Oloffson, déclare attendre les décisions de Ford et de General Motors vis-à-vis de leurs filiales suédoises (Volvo et Saab respectivement). Deux arguments sont invoqués. D'une part, c'est aux entreprises de prendre leurs responsabilités à l'égard de leurs salariés. D'autre part, les acteurs locaux et régionaux (municipalités, syndicats, entreprises, régions) sont jugés les mieux à même d'apprécier les situations particulières, notamment du point de vue de la réduction des effectifs. Cette position du gouvernement a été vivement critiquée par les partenaires sociaux du secteur. Le syndicat de la métallurgie, IF Metall, affilié à la confédération LO, estime qu'il s'agit d'une « erreur historique » et demande que l'Etat prenne le contrôle de Volvo et de Saab, ou

leur injecte du capital. L'association des constructeurs, Bil Sweden, demande elle des mesures pour stimuler la demande.

Le 11 décembre 2008, le gouvernement décide finalement un plan d'urgence de 28 milliards de couronnes suédoises pour l'industrie automobile : la création d'une entreprise publique pour mener la recherche-développement (au capital de 3 milliards), des garanties de crédits (20 milliards) et des prêts d'urgence aux entreprises en difficulté (5 milliards). Pour obtenir des garanties ou des aides, les entreprises devront présenter des plans à long terme vérifiables et crédibles. Les financements seront attribués à des projets en Suède.

La poursuite de certaines réformes, malgré la conjoncture

La lutte contre l'absentéisme, les congés maladie longue durée et les prétraitements pour invalidité sont l'une des priorités du programme de campagne du gouvernement pour les élections de 2006². Plusieurs mesures entrées en vigueur en juillet 2009, s'inscrivent dans ce cadre.

Malgré l'annonce que des moyens importants seront accordés aux services de rééducation physique et psychologique, les syndicats comme les organisations patronales sont mécontents de la réforme. Le gouvernement a d'ailleurs dû abandonner son projet de plafonner à 75 % du salaire antérieur toutes les indemnités de maladie. Les assurances individuelles et les

1. Néanmoins, la loi n'a pas été modifiée et il reste possible de réactiver le dispositif *via* un accord collectif de branche.

2. Porté par les élections législatives de septembre 2006, ce gouvernement a succédé au gouvernement social-démocrate de Göran Persson. Il est issu de la coalition « Alliance pour la Suède » créée en 2004, composée de quatre partis de centre-droit : le Moderata Samlingspartiet ou Moderaterna dirigé par Fredrik Reinfeldt, le Centerpartiet dirigé par Maud Oloffson, le Folkpartiet Liberalerna et le Kristdemokraterna. Le dernier gouvernement de centre-droit a été celui de Carl Bildt, entre 1991 et 1994.

conventions collectives procurent en effet des compléments aux indemnités de la sécurité sociale, de sorte que le taux de remplacement est le plus souvent supérieur à 80 %. Néanmoins, au 1^{er} juillet 2008, 55 000 personnes en congé maladie depuis plus d'un an ont vu leur taux de remplacement ramené à 75 % (sur 170 000 personnes en arrêt maladie début 2008). Cette réforme est d'autant plus contestée que le nombre de personnes en congé maladie est en baisse constante depuis 2003.

En septembre 2009, le gouvernement est allé plus loin en présentant un programme de retour à l'emploi des personnes en congé de longue maladie. Les 50 000 personnes concernées ne percevront plus d'indemnités en 2010, basculeront donc dans le régime du chômage, mais bénéficieront d'un accompagnement individualisé de l'agence pour l'emploi. Ce plan est accueilli avec scepticisme compte tenu de la situation économique.

Ces mesures ont été critiquées par le Conseil de la politique fiscale (Finanspolitiska Rådet, 2009). Le Conseil estime que, dans une période de récession, alors que le chômage s'accroît fortement en raison d'une chute de la demande, les incitations à l'activité ont un impact limité. Cela justifie par ailleurs un accroissement temporaire des indemnités chômage.

Rappelons que le gouvernement Reinfeldt a modifié profondément le système d'indemnisation du chômage (Jolivet, Mantz, 2008). La hausse des cotisations a non seulement fragilisé le financement des caisses de chômage (en raison de la baisse du nombre de coti-

sants) mais a aussi accru le nombre de personnes non couvertes¹. Le gouvernement est revenu sur la hausse des cotisations. En juillet 2009, le Parlement a adopté le projet de loi sur de nouvelles règles pour l'indemnisation du chômage. Ces règles ne s'appliquent cependant que jusqu'au 31 décembre 2009.

Les syndicats jugent cette évolution insuffisante. IF Metall en particulier considère que la baisse des cotisations est trop faible. Durant l'hiver 2008, les trois confédérations ont lancé une campagne de signatures pour obtenir le relèvement du plafond de l'indemnisation. Elles estiment que 75 % des adhérents à une caisse d'assurance chômage sont sous-assurés et ne recevraient que 50 % de leur salaire antérieur en cas de licenciement. Au contraire, les employeurs considèrent que la réduction des cotisations chômage est une mauvaise chose et que les cotisations ne devraient pas être plafonnées.

Des mesures plus contracycliques

Dès décembre 2008, le gouvernement annonce un plan triennal d'urgence de 22,9 milliards de couronnes suédoises (dont 8,3 milliards pour 2009) afin de relancer l'économie. Ce plan comporte diverses mesures, notamment des déductions d'impôts sur les travaux de réparation et d'entretien des bâtiments (tableau 2).

Le budget du printemps 2009 comporte une aide de 5 milliards de couronnes suédoises aux collectivités territoriales pour éviter les licenciements et leur permettre de maintenir le niveau des services sociaux. Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards est prévue

1. Les cotisations à l'assurance chômage sont payées par les individus eux-mêmes. Les employeurs ne cotisent pas. L'essentiel des ressources des caisses d'assurance chômage provient cependant de l'Etat.

Tableau 2. Les dépenses de stabilisation

Milliards de couronnes suédoises	2009	2010	2011	2012
Mesures pour les emplois et l'ajustement (janvier 2009)				
Déductions fiscales pour réparation, entretien et amélioration des bâtiments	3,5	3,5	3,5	
Construction et entretien des routes et voies ferrées	0,4	0,4	0,2	
Services de l'emploi et mesures d'activation (principalement coaching et placements selon l'expérience professionnelle)	2,6	2,4	0,4	
Mesures supplémentaires pour les chômeurs de longue durée (double compensation pour les emplois « nouveau départ »)	0,9	1,4	1,4	
Formation professionnelle pour adulte et études supérieures professionnelles (plus de places, aide supérieure pour plus d'étudiants)	0,5	0,7	0,2	
Projet de loi de finances (printemps 2009)				
Versements supplémentaires aux collectivités territoriales		7 ¹	5	
Politique active de l'emploi	3			
Loi de finances pour 2010		31,9	23,6	22,2
Mesures temporaires pour répondre à la crise :		11,7	1,9	-0,4
Versements supplémentaires aux collectivités territoriales		10 ²	5	
Infrastructure		1	0,1	-0,4
Marché du travail		0,8		
Places supplémentaires en formation		1,9	1,8	

1. Versements effectués en décembre 2009 et imputés au budget 2009.

2. Dont 6 déjà versés en 2009.

Source : Finanspolitiska Rådet (2009), Finansdepartementet.

Au total, selon le gouvernement, 83 milliards de couronnes suédoises (2,7 % du PIB) ont été consacrés à la crise économique depuis l'automne 2008 (Regeringens, 2009).

pour 2010. Le projet de budget pour 2010 a porté ce montant à 8 milliards de couronnes suédoises. Par ailleurs le budget du printemps 2009 accroît les moyens de la politique de l'emploi : 10 milliards de couronnes suédoises sont consacrés à des mesures d'activation. Un nouveau programme vise à accompagner les chômeurs dans leur recherche d'emploi, notamment par un *coaching* sur la recherche d'emploi. Au total, selon le gouvernement, 83 milliards de couronnes suédoises (2,7 % du PIB) ont été consacrés à la crise économique depuis l'automne 2008 (Regeringens, 2009).

Les mesures budgétaires proposées par le gouvernement ont été vivement critiquées. Les confédérations syndicales et les collectivités territoriales jugent qu'elles ne stimulent pas assez l'économie. Les trois confédérations considèrent que les fonds versés aux collectivités territoriales seront insuffisants. L'organisation patronale Svenskt Näringsliv estime que le budget donne trop de place aux aides et pas assez aux investissements publics et privés. Elle craint un développement des emplois publics, comme lors de la crise des années 1970. Elle demande à ce que les investissements publics déjà prévus

soient engagés. Le Conseil sur la politique fiscale (Finanspolitiska Rådet, 2009) estime pour sa part que le gouvernement a réagi à temps face à la détérioration de la situation économique.

**Une préoccupation forte :
le chômage des jeunes**

Les partenaires sociaux s'inquiètent des difficultés des jeunes à entrer sur le marché du travail et des conséquences d'une entrée retardée. Avec la crise économique, le taux de chômage des jeunes est l'un des plus forts de l'Union européenne : 30 % en juillet 2009. Les règles de licenciement (*last in, first out*) et la forte proportion de jeunes ayant un emploi à durée déterminée (50 %) expliquent que la situation des jeunes se soit rapidement dégradée.

Les causes et les remèdes au chômage des jeunes ont été au cœur des discussions entre les organisations patronales et les confédérations syndicales lors de la traditionnelle « semaine d'Almedalen » qui s'est tenu au Gotland fin juin-début juillet (*Planet Labor*, 2009b). LO considère que la faiblesse de la demande et la récession en sont les principales causes. Ses propositions, comme celles du parti social-démocrate, portent sur l'amélioration de la formation des jeunes mais aussi sur l'abaissement de l'âge minimum pour bénéficier de subventions à la création d'entreprise. Au total, 100 000 postes ou stages ou places de formation devraient être créés. Le débat porte aussi sur les chiffres. LO estime qu'il serait plus pertinent de raisonner sur les 20-24 ans, pour lesquels le taux de chômage est de 11 %. La confédération patronale Svenskt Näringsliv, met en avant le niveau des salaires à l'embauche et celui des salaires minimums, la faiblesse du lien entre for-

mation initiale et monde du travail et les règles de licenciement. Appuyée par le parti libéral, elle demande à ce que les jeunes puissent être embauchés à un niveau de salaire inférieur à celui fixé par les conventions collectives.

Dans l'immédiat, le nombre de jeunes bénéficiaires d'une aide sociale est en forte hausse. Au printemps 2009, certaines municipalités faisaient état d'un doublement des demandes d'aides des 18-24 ans (Lovén, 2009d).

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement avait pris des mesures spécifiques pour lutter contre le chômage des jeunes. En 2007, les cotisations sociales patronales sur les salaires ont été abaissées pour les jeunes. En 2009, cette réduction a été accentuée. Les syndicats et les organisations patronales jugent cependant ces mesures insuffisantes.

**Un impact marqué
sur les accords collectifs**

Les partenaires sociaux ne sont pas restés inactifs face à la dégradation de la situation de l'emploi induite par la crise économique. A court terme, ils ont conclu de nombreux accords collectifs de crise (*krisavtal*) visant à sauvegarder des emplois en contrepartie de réductions du temps de travail et des salaires. A moyen terme, c'est au travers de l'important cycle de négociation d'accords collectifs qui aura lieu en 2010 que les partenaires sociaux souhaitent tempérer les effets négatifs de la crise sur l'emploi et la viabilité des entreprises.

Des accords de crise

En 2009, la réaction des partenaires sociaux à la dégradation rapide et massive de la situation de l'emploi a avant tout pris la forme d'accords de crise si-

SUEDE

gnés dans certaines branches professionnelles et entreprises. Ces accords reposent pour la plupart sur le principe d'un engagement de l'employeur à maintenir les emplois en contrepartie de l'acceptation par les syndicats de réductions temporaires du temps de travail et des salaires. Ces négociations ont cependant divisé le monde syndical, les organisations adoptant des stratégies différentes d'une branche ou d'une entreprise à l'autre. Elles ont également mis en évidence l'importance de la négociation d'entreprise ainsi que l'influence déterminante que les adhérents eux-mêmes peuvent exercer sur les choix stratégiques des organisations syndicales.

La métallurgie constitue un exemple de cette stratégie de réaction à court terme des organisations syndicales afin de sauvegarder des emplois dans un contexte économique particulièrement dégradé. C'est en effet la première branche dans laquelle a été conclu un accord de crise avec les représentants des employeurs. Le syndicat ouvrier de la métallurgie IF Metall estimait que 25 % de ses adhérents risquaient de perdre leur emploi si aucune mesure n'était prise. Aussi a-t-il conclu le 2 mars 2009 un accord de crise avec trois fédérations d'employeurs¹. Le 9 mars, un accord similaire a été conclu avec l'Association des employeurs de l'industrie automobile². Ces deux accords sont valables du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 (Lovén, 2009c).

Ces accords prévoient la possibilité d'un chômage partiel pour les salariés. Ils permettent en effet une réduction du temps de travail à laquelle correspond

une diminution proportionnelle de la rémunération perçue par les salariés. Cependant une disposition garantit que, si le temps de travail devient inférieur à 80 % du temps de travail normal, le salaire versé ne pourra, lui, être inférieur à 80 % du salaire qui aurait été versé avec un temps de travail normal. Ainsi :

- un salarié dont le temps de travail hebdomadaire est réduit d'un jour de travail (sur cinq travaillés initialement) perçoit 80 % de son salaire initial. Le jour non travaillé n'est donc simplement pas rémunéré ;

- un salarié qui travaille deux jours et est libre les trois autres jours de la semaine ne pourra pas voir son salaire initial diminué de plus de 20 % ;

- une diminution du temps de travail hebdomadaire de 4 heures s'accompagne d'une diminution maximale du salaire initial de 10 % ;

- les partenaires sociaux peuvent décider de prévoir, à la place des jours non travaillés, des jours de formation.

Ces dispositions s'appliquent à moins que les partenaires sociaux ne prévoient, dans le cadre d'un accord d'entreprise, des dispositions plus favorables. La convention de branche doit en effet, pour s'appliquer aux salariés, être déclinée par un accord d'entreprise (Kullander, 2009).

Plusieurs accords d'entreprise ont donc été signés dans la foulée de l'accord de branche. L'industrie automobile, fortement touchée par la crise, en est une bonne illustration. Deux des principales entreprises suédoises du secteur, Volvo et Scania³, ont conclu un accord de crise.

1. Teknikarbetsgivarna, Metallgruppen, Industri- och Kemigruppen.

2. Motorbranschens Arbetsgivareförbund.

3. Constructeur de camions dont le siège est situé à Södertälje, dans la région de Stockholm.

PAS DE CONSENSUS FACE A LA CRISE

Dès le 12 mars, un compromis a été signé entre la direction de Volvo et la section locale d'IF Metall, valable du 1^{er} avril 2009 à la fin de l'année 2009. Cet accord prévoit notamment la possibilité pour l'entreprise de décider de huit à quarante-cinq jours d'arrêt de la production au cours de cette période. Les salariés ne sont, pendant ces jours de chômage technique, rémunérés qu'à hauteur de 85 % de leur salaire. Cependant d'autres dispositions sont prévues. Les augmentations salariales sont ainsi repoussées au 1^{er} janvier 2010. Les salaires de quarante cadres dirigeants sont réduits de 5 %. Aucun bonus ne sera versé en 2009. Le directeur général de Volvo a estimé que ces dispositions permettront d'économiser 50 millions d'euros et de sauvegarder 1 000 emplois (Andersson, 2009).

L'accord conclu entre Scania et les organisations syndicales (Unionen et IF Metall) prévoit une réduction de 20 % du temps de travail pour une diminution des rémunérations de 10 %. Il prévoit également une diminution des primes de congé ainsi qu'un gel des augmentations salariales en 2009. Il est valable du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2009. En contrepartie, Scania garantit le maintien de l'emploi des salariés de l'entreprise au cours de cette période (Kullander, 2009).

Dans d'autres branches, sans conclure de réels accords de crise, les partenaires sociaux ont fait évoluer leur modèle de négociation salariale. L'objectif était de permettre la négociation d'évolutions salariales plus compatibles avec les perspectives financières de l'entreprise. C'est le cas notamment de deux accords signés dans la branche du design et de l'industrie technologique. Le premier a été conclu par l'organisation patronale Almega STD avec Unionen pour un an et est applicable

du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Il prévoit une augmentation globale des salaires de 2,3 %. Il laisse toutefois une grande marge de manœuvre aux acteurs locaux, leur permettant de négocier une augmentation inférieure à celle prévue dans l'accord collectif central. Pour la première fois, aucune garantie salariale individuelle n'est prévue. Le second accord, conclu pour deux ans par Almega STD avec les syndicats des ingénieurs et des architectes, comporte une augmentation globale des salaires de 2,3 % la première année. Il laisse également la possibilité de déroger, par un accord d'entreprise, à cette disposition dans un sens moins favorable aux salariés. Pour la deuxième année cependant, aucune garantie n'est spécifiée dans la convention de branche. Les augmentations salariales seront entièrement décidées au niveau local (*Planet Labor*, 2009c).

Dans le secteur public aussi, les partenaires sociaux ont mis en œuvre des dispositifs pour atténuer les conséquences négatives de la crise en termes d'emploi. Le syndicat des enseignants, en réaction à la multiplication des préavis de licenciement envoyés à ses adhérents, a ainsi instauré un nouveau système d'assurance chômage. La réglementation nationale prévoit en effet des indemnités équivalentes à 80 % du dernier salaire pendant les 200 premiers jours d'indemnisation, mais elles sont plafonnées à 18 700 couronnes suédoises par mois (environ 1 900 €). Or la quasi-totalité des enseignants touche une rémunération supérieure à ce plafond. Le système applicable depuis le 1^{er} juillet 2009 permet de garantir aux enseignants licenciés des indemnités chômage à hauteur de 80 % de leur dernier salaire pendant 200 jours, sans aucun plafond de revenu (Sheild, 2009).

Un monde syndical divisé

Ces accords de crise semblent avoir permis de sauvegarder un certain nombre d'emplois. Cela explique qu'ils aient souvent emporté l'adhésion des membres des sections syndicales locales. Ils sont également favorables aux entreprises dans la mesure où ils leur permettent de conserver en leur sein les compétences et les salariés qui leur permettront de redémarrer rapidement la production lors de la reprise économique. Cette stratégie, le secrétaire général d'IF Metall la justifie par la situation d'exception engendrée par la crise économique. Elle n'a cependant pas fait l'unanimité au sein du monde syndical.

Unionen, premier syndicat suédois d'employés du secteur privé, a ainsi refusé de signer un accord national semblable à celui conclu par IF Metall. Ses dirigeants y voyaient en effet un moyen pour les entreprises de réduire les salaires et craignaient qu'une fois une telle réduction des rémunérations engagée, ce mouvement ne s'étende ensuite à l'ensemble des entreprises, obligées alors d'aligner leurs coûts salariaux. Cette baisse généralisée des salaires contribuerait de plus à renforcer la crise actuelle, qu'Unionen considère avant tout comme une crise de la demande. Le syndicat représentant les salariés de l'industrie forestière (Skogs- och träfacket) a lui aussi rompu les négociations engagées à l'initiative de l'organisation des employeurs du secteur autour d'un accord central reposant sur des principes similaires à celui conclu par IF Metall. Bien que la crise dans ce secteur soit particulièrement importante ¹,

l'organisation syndicale considère qu'un tel accord n'est pas la bonne méthode pour faire face à la crise et relève d'une stratégie à court terme (Wreder, 2009).

Cette division du monde syndical quant à la stratégie à adopter pour faire face à la crise s'est cependant en partie effacée sous l'influence des membres des syndicats eux-mêmes et en raison de l'importance accordée à la négociation d'entreprise. Ainsi, dans plusieurs entreprises, des référendums ont été organisés auprès des salariés afin de connaître leur position sur des accords de crise. Le résultat de ces référendums a parfois conduit les syndicats à infléchir leurs positions. Par exemple, alors qu'Unionen avait rejeté au niveau central la stratégie d'IF Metall, un vote a été organisé auprès des 2 000 membres de la section Unionen du site de Scania à Södertälje. L'accord de crise proposé par la direction de l'entreprise y a été approuvé à 95 %. A l'inverse, IF Metall avait dans un premier temps rejeté l'accord de crise proposé par la direction. Cependant à la suite du vote organisé par les sections locales des sites de Södertälje, Luleå et Oskarhamn, à l'occasion duquel une majorité de membres s'était prononcée en faveur de l'accord, celui-ci a finalement été accepté par l'organisation syndicale (*Planet Labor*, 2009a). Sous l'effet conjoint de cette marge de manœuvre accordée à la négociation d'entreprise et de la consultation des membres des sections locales, près de 500 entreprises ont signé un accord local de crise au cours des six premiers mois de l'année 2009.

1. En juillet 2009, le syndicat des salariés de l'industrie forestière estimait qu'un quart de ses adhérents était au chômage (Wreder, 2009).

Un cycle de négociations sous l'emprise de la crise

La crise économique n'a cependant pas seulement conduit les partenaires sociaux à trouver des compromis à court terme afin de sauvegarder des emplois. Les organisations d'employeurs et de salariés avancent aussi des positions de moyen terme qui s'expriment notamment à l'occasion de la préparation du cycle de renégociations des accords collectifs pluriannuels qui aura lieu en 2010. Ce cycle sera particulièrement important par son envergure puisque les accords collectifs qui doivent être renégociés concernent près de 90 % de salariés du secteur privé (*Planet Labor*, 2009d).

Les organisations d'employeurs ont d'ores et déjà fait part de leurs principaux objectifs concernant ce cycle de négociation. Il leur apparaît indispensable que ces négociations prennent en compte le contexte économique et que ces accords se fondent sur une attitude responsable des partenaires sociaux. Il s'agit d'en faire un outil permettant de sauvegarder des emplois et d'en créer de nouveaux en favorisant la reprise économique. Dans une tribune publiée dans *Dagens Nyheter*¹ le 26 mai 2009, sept responsables patronaux ont ainsi fait part de la stratégie des organisations d'employeurs en vue de la renégociation de 2010 (*Antoni et al.*, 2009). Cette stratégie s'articule autour de trois points principaux.

1. Pas d'augmentation salariale en 2010 : les organisations d'employeurs s'opposent à ce que les accords collectifs de branche prévoient une garantie d'augmentation salariale, comme cela est traditionnellement le cas. Il n'existe pas, d'après eux et en raison de la crise écono-

mique, de marge pour une garantie d'augmentation au niveau central. Si des augmentations de salaires doivent être décidées, elles devront l'être au niveau des entreprises. Les organisations patronales se saisissent ainsi de la crise économique pour promouvoir une décentralisation accrue des politiques salariales. La politique salariale devrait être le fruit des accords d'entreprise et non plus des accords de branche, comme c'était jusque-là encore le cas dans de très nombreuses branches.

2. Une modération des salaires minima : les salaires d'entrée sont trop élevés aux yeux des organisations d'employeurs. Ils contribuent notamment au maintien d'un chômage élevé chez les jeunes. Particulièrement important avant la crise, le taux de chômage des jeunes atteindrait 30 % en 2011. Cette situation, qui ferait de la Suède le pays ayant le deuxième taux de chômage des jeunes le plus élevé en Europe, justifierait une modération des salaires d'entrée.

3. Une flexibilité accrue des règles encadrant le temps de travail : les fédérations d'employeurs souhaitent que ce cycle de négociations soit l'occasion d'étendre plus largement des dispositions existant déjà dans certains accords de branche. Ces dispositions permettent aux salariés de travailler plus lors des périodes de forte activité pour l'entreprise et de compenser par un temps de travail réduit ou des congés supplémentaires en période de moindre activité, promouvant ainsi une forme d'annualisation du temps de travail.

Ainsi la crise économique justifierait, selon les organisations d'employeurs, une évolution importante du

1. L'un des principaux quotidiens suédois.

SUEDE

contenu des accords collectifs en faveur d'une flexibilité accrue des règles. Celle-ci prendrait notamment la forme d'une décentralisation encore renforcée de la politique salariale, tendant à faire de l'entreprise l'échelon de référence en la matière.

Les syndicats prennent également en compte la crise économique pour l'élaboration de leurs stratégies en vue du cycle de négociations de 2010. Plusieurs leaders syndicaux se sont exprimés en faveur de revendications salariales « responsables » en 2010. Selon les économistes de LO les augmentations ne pourraient, dans le contexte actuel de récession, être supérieures à 2,5-3,5 %. Les syndicats rejoignent en cela les estimations de l'Institut de conjoncture économique (Konjunkturinstitutet, KI), selon lesquelles les augmentations salariales ne devront pas dépasser 3,3 % sur la période 2010-2012 afin de maintenir le chômage à un faible niveau. Les syndicats rejettent donc à l'inverse la volonté des employeurs de geler toute augmentation salariale au niveau central en 2010. Ils estiment que cela contribuerait au contraire à renforcer la crise, qu'ils considèrent, comme on l'a vu, avant tout comme une crise de la demande (Lovén, 2009c).

Conclusion

A la différence du début des années 1990, la Suède est entrée dans la crise avec un taux de chômage déjà élevé (un peu inférieur à 6 % en avril 2008, contre moins de 3 % en avril 1990, cf. Carlén, Löfgren, 2009). Le gouvernement actuel a été élu en septembre 2006 notamment à cause de l'échec du gouvernement précédent à réduire le chômage. Son objectif reste d'accroître l'emploi à long

terme en augmentant les incitations à travailler, en favorisant la création d'entreprises et en améliorant l'environnement des entreprises. En dehors de l'aide exceptionnelle prévue en 2010 pour les collectivités territoriales, l'essentiel des ressources est consacré à une nouvelle étape de réduction des impôts en janvier 2010 : cette baisse d'au moins 1 000 couronnes suédoises par mois concernera 99 % des salariés à temps plein. Les mesures contracycliques ont été prises en partie sous la pression de l'opposition et des organisations syndicales et patronales.

Cependant le ministre des Finances, Anders Borg, a insisté sur le caractère temporaire d'un tel effort afin que les déficits publics ne perdurent pas. Avant la crise actuelle, le gouvernement avait fixé des plafonds de dépenses pour 2009-2011. Le déficit public en 2010 dépassera en effet le seuil des 3 % fixé par le Pacte de stabilité et de croissance. Le ministre a insisté en septembre 2009 sur l'importance de revenir rapidement à l'objectif d'un excédent de 1 % du PIB.

Dans ce contexte, les négociations à venir en 2010 seront révélatrices des dissensions entre les partenaires sociaux au niveau national, mais aussi des décalages entre le niveau local, les branches voire les entreprises, et les positions affirmées au niveau national. Arrivent à échéance également au cours de 2010 un certain nombre d'accords de crise. Ces accords seront-ils renouvelés, dans les mêmes termes ? Des conflits pourraient en effet surgir si la modération salariale prévalait.

Sources :

Andersson B. (2009), « Krisavtal räddar jobb », *Dagens Nyheter*, 12 mars.

PAS DE CONSENSUS FACE A LA CRISE

- Antoni *et al.* (2009), « Sätt rätt förväntningar inför avtalsrörelsen 2010 », *Dagens Nyheter*, 26 maj.
- Arbetsförmedlingen (2009), *Arbetsmarknadsrapport 2009:1*, Arbetsmarknadsstyrelsen, 61 p.
- Carlén T., Löfgren A.-K. (2009), *Arbetsmarknadspolitik i kristid. Hur lyckas vi bättre nu än på 1990-talet?*, LO, 52 p.
- Finanspolitiska Rådet (2009), *Swedish Fiscal Policy*, Report of the Fiscal Policy Council, september, 287 p.
- Jolivet A., Mantz T. (2008), « Suède : une profonde réforme de l'assurance-chômage depuis 2007 », *Chronique internationale de l'IRES*, numéro spécial *Indemnisation du chômage : débats sur les réformes*, novembre, n° 115, p. 89-99.
- Kullander M. (2009), *Sweden – A Country Profile*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Eurofound.
- Lovén K. (2009a), « Stricter Rules for Sick Leave Introduced », *EIROnline*, 12 February.
- Lovén K. (2009b), « Social Partners in Motor Industry Seek to Bring Back Layoff Pay », *EIROnline*, 24 March.
- Lovén K. (2009c), « Agreement on Temporary Layoffs Reached in Manufacturing », *EIROnline*, 30 April.
- Lovén K. (2009d), « Social Partners Disagree on Solutions for Youth Unemployment », *EIROnline*, 25 September.
- OECD (2008), *OECD Economic Surveys – Sweden*, Volume 2008/20, Supplement n° 2, December, 138 p.
- Planet Labor* (2009a), « Suède : Scania parvient à un accord d'entreprise permettant la réduction du temps de travail et des salaires », n° 090595, 2 juin.
- Planet Labor* (2009b), « Suède : les jeunes remettent en cause la toute-puissance des syndicats dans la détermination des salaires », n° 090754, 22 juillet.
- Planet Labor* (2009c), « Suède : deux accords collectifs signés dans le secteur de la technologie et du design privilégient la négociation salariale locale », n° 090874, 25 septembre.
- Planet Labor* (2009d), « Suède : les confédérations patronales et syndicales dévoilent leurs objectifs avant la renégociation de nombreux accords collectifs en 2010 », n° 090893.
- Regeringens (2009), *Budgetpropositionen för 2010 - Förslag till statsbudget för 2010, finansplan och skattefrågor m.m.*, 10 september, 341 p.
- Sheild S. (2009), « Income Protection for Out-of-Work Teachers », *The National*, 9 May.
- Wreder J. (2009), « Skogs- och trä sager nej till krisavtal », *LO-Tidningen*, 17 april.
- www.swedishwire.com
- www.thelocal.se